



ASSEMBLEE GENERALE

AIMF

TUNIS 2020

ATELIERS



### Atelier n°3

## Valorisation, gestion et protection des données numériques urbaines

**Le 4 décembre de 9h à 11h (Heure de Tunis/Paris)  
par visioconférence**

### Contexte

Les technologies numériques consomment et génèrent de grandes quantités de données provenant de multiples sources (usagers, infrastructures et équipements publics et privés). Ces données constituent à la fois une matière première pour le fonctionnement des services numériques, des outils d'aide à la décision, des biens marchands. Leur valeur est liée non seulement à leur quantité et à leur qualité (pertinence, exactitude, interprétabilité, ...), mais aussi à la possibilité de les partager entre plusieurs sources et acteurs. Pour une collectivité ces données représentent des leviers d'optimisation pour la gestion de leurs infrastructures, une matière première pour affiner la connaissance de leurs territoires et de leurs habitants, des aides à la décision et au pilotage de leurs politiques publiques, et à certaines conditions, une ressource monétarisable. Constituant de véritables ressources pour la résilience de nos territoires, la nécessité de leur partage entre une diversité d'acteurs (publics, privés, associatifs, citoyens) et les enjeux démocratiques que celui-ci soulève (protection des données personnelles) en font un sujet politique autant qu'un sujet technique pour les collectivités.

Au sein de l'espace francophone, toutes les collectivités ne sont pas au même niveau de maturité dans la compréhension des enjeux, ni dans les capacités d'analyse et de gestion des données d'intérêt territorial.

De façon générale, exploiter ces données demande (1) pour certaines collectivités de se rendre compte qu'elles en ont (2) de se demander ce qu'elles peuvent et veulent en faire et (3) de déterminer comment faire : comment protéger les données personnelles ? comment emporter l'adhésion des usagers ? comment anticiper sur les enjeux techniques pour permettre l'inclusivité ? Comment coopérer avec des acteurs privés qui sont à la fois de potentiels fournisseurs de données mais aussi des consommateurs de données publiques ? Ces questions, les maires vont se les poser lorsqu'ils vont engager une démarche de smart city, lorsqu'ils vont être sollicités par des entreprises, ou lorsqu'ils vont partager vouloir partager leurs données avec leur écosystème de start-ups.

### Objectifs

1. Montrer qu'il existe de plus en plus de données numériques produites dans les territoires urbains et que les villes ont un rôle pour faciliter et encadrer leur flux ;

2. Montrer que toutes les villes disposent d'ores et déjà de données numériques ou numérisable très rapidement ;
3. Partager des expériences de valorisation / utilisation des données par des villes ;
4. Alerter sur la rapidité avec laquelle les villes sont confrontées à des enjeux qui ne sont plus techniques mais politiques ;
5. Alerter sur les enjeux liés aux choix des infrastructures de stockage et d'exploitation des données et à leurs implications définitives (interopérabilité) ;
6. Mettre en avant les enjeux de protection des données personnelles et partager des expériences sur les modes de régulation par des chartes.

## Intervenants

**Président :** M. Kamal Ben Amara, Maire de Bizerte (Tunisie)

1. Expériences des villes dans la valorisation et la gestion des données numériques urbaines
  - M. Moez Jaoua, **Projet Tunis, Namur, AIMF** (*confirmé*)
  - M. Philippe Pradal, **Adjoint au Maire de Nice** Délégué aux Finances, Ressources Humaines et Bâtiments Communaux, **Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur et Mme Amiel Christiane**, adjointe au Maire Déléguée aux Jumelages et aux relations internationales, avec M. Alain Chateau, **Directeur de projet Smart city, Métropole Nice Côte d'Azur** (*confirmé*)
  - **Mise en place d'une Feuille de route smart city à Phnom-Penh, une approche méthodologique**, M. NUON Pharat, **Vice-Gouverneur de Phnom Penh** (*confirmé*)

1. Gouvernances des données territoriales : aspect

**M. Bruno CARBALLA, chercheur, Chronos** (*confirmé*) : introduction sur les enjeux de la gouvernance territoriale des données.

Enjeux juridiques et opérationnels de la protection des données personnelles // Articulation juridique entre les échelles nationales et locales dans la protection des données personnelles :

**M. Chawki GADDES, Président de l'Instance Nationale des Protection des données personnelles de Tunisie et de l'Association des Autorités de Protection des données Personnelles Francophones** (*confirmé*)

L'exemple de la Charte des données de Nantes, **M. Franckie TRICHET, Adjoint au Maire de Nantes en charge de l'innovation et du numérique et Mme Claire SACHEAUD, Administratrice générale de la donnée, Nantes Métropole** (*confirmé*)

⇒ **ADOPTION DE LA CHARTE DE L'AIMF**

**Compte rendu**

---

Cet atelier s'est tenu le 4 décembre de 9h à 11h30. Il a rassemblé 70 participants issus de 16 pays (Etats-Unis, Canada, France, Belgique, Suisse, Maroc, Tunisie, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cambodge, Laos, Vietnam).

Cet atelier s'est tenu un an après l'adoption de la *Feuille de route de l'AIMF sur la gestion des données numériques* adoptée par le Bureau de l'AIMF à Phnom Penh le 3/12/2019.

Les participants sont convenus que, loin d'être un sujet réservé à des spécialistes des nouvelles technologies et d'informatique, la gestion des données numériques est devenue un sujet de société. Leur captation et leur utilisation soulèvent des questions économiques, sociales, démocratiques... et donc politiques... dont les maires doivent s'emparer.

La présentation du projet d'identification des données et de leur valorisation de la Mairie de Tunis, la stratégie mise en place à Phnom Penh ou à Bizerte témoignent du fait que toutes les villes disposent de données numériques et qu'elles en développent de nombreux usages visant la valorisation et le développement de leurs territoires.

Parfois qualifiée « d'or noir du 21<sup>ème</sup> siècle », les données numériques sont devenues des ressources stratégiques pour des acteurs privés, mais aussi pour nous, collectivités. Les exemples du Projet entre Tunis et Namur, le témoignage de la ville de Nice, l'approche du gouvernorat de Phnom Penh, le témoignage de la ville de Bizerte montrent comment les données deviennent des ressources et des outils pour les collectivités afin de :

- créer de nouvelles activités économiques et générer une attractivité renforcée pour nos territoires
- créer des services innovants pour nos habitants
- mieux piloter nos politiques publiques et nos politiques d'aménagement
- De façon générale pour nous donner de nouvelles perspectives de développement et de réponse aux besoins sociaux de nos territoires.

Mais, comme en témoigne l'intervention de la Ville et Métropole de Nice, les données numériques qui sont nécessaires pour répondre à tous ces défis ne sont pas seulement détenues par les collectivités. Des acteurs privés (sociétés de transport, opérateurs urbains dans le domaine de l'énergie, de la gestion de l'eau, etc.), des acteurs associatifs (ONGs) et des citoyens sont producteurs de données qui sont utiles pour développer de nouveaux services, pour améliorer nos politiques publiques, etc.

Il faut savoir mettre en place sur nos territoires des formes et des règles de partage des données entre les différents acteurs qui les fournissent et qui les consomment, en d'autres termes, il faut savoir définir des formes de *gouvernance locales de la donnée entre acteurs publics, privés et citoyens* qui permettent

- à ces différents acteurs d'avoir intérêt à partager leurs données,
- d'organiser ce partage selon des processus démocratiques et transparents.

A ce titre, les villes ont un rôle à jouer en tant que tiers de confiance et qu'animatrice des processus de coopération requis. Ce rôle implique également la prise en compte par les villes des enjeux de sécurité des données dès la conception de programmes en la matière. La ville de Nice indique que la maîtrise des infrastructures est essentielle, ainsi qu'une régulation publique de la collecte et du stockage des données. D'autres exemples comme le service public métropolitain de Nantes témoignent de ces nouvelles postures qu'adoptent les collectivités.

Les participants ont insisté sur la nécessité pour les villes, et les gouvernements nationaux, de promouvoir des protocoles de collecte et de gestion standardisés, pour renforcer l'interopérabilité des données au service de la collectivité. A travers sa *Charte de la Donnée*, Nantes promeut notamment le principe de Données d'intérêt territorial, en vue de faciliter l'accès et le partage de données détenues par des acteurs autres que la municipalité mais qui pourraient intéresser le développement du territoire.

La 2<sup>ème</sup> partie de cet atelier a permis d'aborder la gouvernance des données territoriales qui nécessite non seulement une action locale, mais aussi des coopérations avec les autorités de niveau national et international

Nous y avons abordé les conditions auxquelles les données peuvent devenir des ressources pour l'intérêt général avec Monsieur Bruno Carballa, chercheur chez Chronos ;

M. Chawki GADDES, Président de l'Instance Nationale des Protection des données personnelles de Tunisie et de l'Association des Autorités de Protection des données Personnelles Francophone a présenté les enjeux liés au statut juridique des données, et insisté sur le rôle des villes dans la protection des données personnelles. Il a évoqué la pertinence d'initiatives telles que la Charte des données élaborée par Nantes et l'intérêt d'un partage entre villes de telles initiatives.

A travers sa Charte des données, la Mairie de Nantes poursuit plusieurs objectifs comme l'a indiqué Franckie Trichet, Adjoint au Maire de Nantes en charge de l'innovation :

- créer un cadre de confiance et de transparence pour les citoyens autour des enjeux numériques
- créer un cadre favorisant l'échange de données entre les différents acteurs qui en collectent et en consomment,
- Affirmer un principe de données d'intérêt territorial, qui quelles que soient leur provenance (publiques ou privées) constituent des ressources pour l'intérêt général des territoires et doivent à ce titre, être partagées selon des modalités débattues entre les acteurs
- poser les principes d'un numérique sobre
- remettre les citoyens au cœur des enjeux numériques territoriaux

A l'issue de cet atelier, les participants ont adopté les recommandations ci-après.

Ils ont également adopté des principes généraux et des valeurs communes qui devraient guider l'action de l'AIMF en matière de numérique.

## Recommandations

---

**Nous demandons à l'AIMF** d'accompagner les villes dans l'identification, la valorisation des données numériques et la prise en compte des enjeux liés à la sécurité et à la protection des données personnelles dès la conception des programmes.

**Nous demandons à l'AIMF** de renforcer les capacités des villes dans la gestion des données urbaines et les informer sur les évolutions très rapides sur ces sujets numériques.

**Nous demandons à l'AIMF** de renforcer le rôle des villes comme tiers de confiance et partager les expériences de Charte des données territoriales

**Nous demandons à l'AIMF** de renforcer les liens entre les villes et les Autorités de Protection de Données Personnelles afin d'accompagner les villes dans la valorisation et la protection des données

**Nous encourageons les Etats et Gouvernements** à promouvoir la standardisation et des formats communs de données pour faciliter leur interopérabilité et donc leur intérêt pour la collectivité et ses partenaires (monde académique, de la recherche, entreprises)

**Un numérique pour le dialogue et la coopération** : Face à un numérique qui alimente les rivalités au niveau global, le numérique défendu par les maires de l'AIMF est un numérique qui rassemble. Le numérique doit être la matière d'un dialogue et d'une coopération approfondis entre les Etats, les régions, les villes, les entreprises, les universités, les femmes et les hommes qui participent à la dynamique de notre réseau.

**Un numérique pour toutes et tous** : Si le numérique se développe rapidement, il ne se développe pas à la même vitesse partout et pour tout le monde. Au-delà de son déploiement, se pose la question de l'accès à ce numérique par toutes et tous. La réduction de la fracture numérique qui s'exprime entre pays, ou au sein d'un même pays entre territoires, ou sur la base des origines sociales, du genre, des générations, de l'intégration des territoires à la mondialisation, est une priorité pour les maires. Les actions de l'AIMF doivent notamment veiller à réduire les inégalités hommes-femmes dans le numérique et par le numérique.

**Un numérique construit par et pour les besoins des usagères et usagers** : Au niveau local, les solutions numériques sont co-construites par les services publics, les acteurs du numérique et les usagères et les usagers. Les maires défendent un numérique qui se construit par et pour les besoins des usagères et usagers. La participation des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration de ces solutions numériques est centrale pour les maires.

**Un numérique pour le développement des villes** : Qu'il s'agisse de l'arrivée de nouveaux acteurs innovants, ou encore de la valorisation des données, le numérique est une source majeure d'opportunités pour le développement des villes. Il doit être un outil au service de la bonne gouvernance des villes, de la planification stratégique, de l'aménagement urbain, et du développement économique et du commerce.

**Un numérique sûr pour une démocratie renforcée** : Le numérique doit être au service de la démocratie, en garantissant le respect des libertés et des droits fondamentaux. Le numérique doit être sûr. Pour ce faire, les maires veulent renforcer la protection des données et la sécurité des systèmes informatiques face aux nouvelles menaces.

**Un numérique pour la culture et les diversités** : L'AIMF est riche du dialogue et du partage entre les cultures et du respect des diversités. Les maires observent que le numérique doit être l'occasion de développer la richesse de ce patrimoine matériel et immatériel des villes. Promotion d'un numérique inclusif.

**Un numérique pour l'environnement** : Conscients de leur rôle majeur pour la lutte contre le réchauffement climatique, les maires de l'AIMF défendent la vision d'un numérique respectueux de l'environnement. Les thèmes de frugalité et de sobriété numérique sont un axe de réflexion pour l'AIMF.